

DÉPARTEMENT
de MEURTHE-ET-
MOSELLE
COMMUNE DE
MALZÉVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

N° 2013-045

Séance du 22 MAI 2013

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIÈNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN.

Procurations : Marie-Dominique MAROLD T-GAUTIER à François KLAEYLE,
Malika TRANCHINA à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Elsa PLUMIER à Bertrand KLING,
Emmanuel TSCHITSCHMANN à Jean-Pierre ROUILLON.

Secrétaire de séance : Bernard BRAUN

Date convocation : 16 mai 2013

Objet : Approbation du compte de gestion 2012

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2013

Publication : 28/05/2013

Rubrique : 7.1

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANOUX,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée

complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 14 mai 2013,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ
 (Abstention de Marc BARRON)

- **APPROUVE** le compte de gestion 2012.



Le Maire,
 Jean-Pierre FRANOUX.